



Sécurité sociale et protection sociale complémentaire : poursuivre le combat

En signant aujourd'hui l'accord sur la protection sociale complémentaire en santé des agent-es de l'Etat, nos organisations entendent poursuivre leur action pour une mutualisation solidaire du risque santé, qui est au fondement de la sécurité sociale : « De chacun-e selon ses moyens, à chacun-e selon ses besoins ».

Avec cet accord le système de contrat collectif à adhésion obligatoire existant dans le secteur privé est étendu à la Fonction publique de l'Etat. Dans le privé, ce système est particulièrement défavorable aux solidarités envers les chômeurs, les précaires, les familles et les retraité-es.

Ce modèle n'est pas celui auquel nous aspirons pour l'ensemble de la société. Les mécanismes de solidarité qui ont été créés pour les agent-es de l'Etat dans le cadre de cette négociation sont insuffisants même s'ils sont moins défavorables par certains aspects et établissent par exemple une solidarité entre actif-ves et retraité-es financée en partie par l'employeur.

Nous défendrons, dans le cadre des négociations au sein des ministères pour mettre en œuvre cet accord, cette logique de mutualisation solidaire pour défendre fermement l'intérêt des agent-es actif-ves et retraité-es dans un contexte particulièrement difficile.

Ensemble, nous entendons obtenir des droits du plus haut possible pour les droits statutaires et complémentaires des personnels au titre de la prévoyance.

Pour nos organisations, c'est l'assurance maladie obligatoire, donc la Sécurité sociale, avec laquelle chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, qui doit être défendue et étendue jusqu'à rembourser 100% des soins prescrits. Nous poursuivrons la mobilisation en ce sens, et ce dès demain jeudi 27 janvier en appelant les personnels à se joindre massivement à la grève et aux manifestations dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'action.

Paris le 26 janvier 2022